

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 mars 2015 portant création du service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise)

NOR : INTJ1506284A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête:

Article 1^{er}

Il est créé un service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale à Pontoise (Val-d'Oise) à compter du 16 mars 2015.

Article 2

Le service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise) est rattaché au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
D. FAVIER